

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 avril 2014  
(convocation du 18 avril 2014)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Avril Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHAIRE Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. REIFFERS Josy à Mme. DELATTRE Nathalie  
Mme. AJON Emmanuelle à Mme. DELAUNAY Michèle  
Mme. BOUTHEAU Marie-Christine à M. CHAUSSET Gérard  
M. DUBOS Gérard à Mme. TOURNEPICHE Anne-Marie  
Mme. JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud  
M. LAMAISSON Serge à M. TURON Jean-Pierre

Mme. LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck  
M. MILLET Thierry à M. MARTIN Eric  
Mme. PEYRE Christine à Mme. LAPLACE Frédérique  
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne  
M. ROBERT Fabien à M. MANGON Jacques  
Mme. ROUX-LABAT Karine à M. HICKEL Daniel

### **EXCUSES :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

|                                                                                                                                                                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p align="center"><b>Réseau Tbc - Desserte de la Foire Internationale de Bordeaux - Convention de partenariat 2014 - Approbation - Autorisation de signature</b></p> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Monsieur DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La liaison directe gare Saint-Jean / Parc des expositions par les transports en commun a été mise en place par la Communauté urbaine depuis 1996 à l'occasion de la foire internationale de Bordeaux, puis reconduite chaque année depuis cette date.

Depuis la mise en service du tramway (lignes A, B, C) le trajet de cette navette s'effectuait entre la place des Quinconces et le Parc des expositions.

En raison de l'extension du réseau tramway (ligne C aux Aubiers), cette navette spécifique a été supprimée, la liaison directe avec le Parc des Expositions étant désormais assurée par les lignes existantes du réseau Tbc, notamment la Lianes 14 qui fait l'objet d'un renforcement à l'occasion de cette manifestation.

De plus, et afin de limiter les démarches pour les visiteurs de la foire, cette desserte par les transports en commun est complétée par une convention de partenariat entre la Société par Actions Simplifiée « Congrès et Expositions de Bordeaux », la société Kéolis Bordeaux et la Communauté urbaine de Bordeaux, permettant de proposer aux usagers une tarification globale.

Ces deux points sont détaillés ci-après :

### **1) Desserte de la Foire Internationale de Bordeaux**

La desserte de la foire internationale est prévue dans le cadre du contrat de délégation de service public signé avec Keolis Bordeaux et a été modifiée par l'avenant n°4 en date du 3 août 2012 (cf annexe 1 à la convention jointe).

Ces renforts, modifiés en fonction des retours d'expérience de l'année précédente, du calendrier et des spécificités de l'édition 2014 de la Foire Internationale, sont les suivants (cf annexe 2 de la convention jointe) :

- Mise en place de renforts le mardi 27 mai (journée des seniors) ainsi que le vendredi 30 mai suivant le jour de l'Ascension : renforts sur la Lianes 14 entre les Aubiers et le Parc des Expositions de 10h à 12h puis de 15h à 19h afin de porter jusqu'à 5' la fréquence sur ce tronçon
- Mise en place de renforts les samedis pour atteindre une fréquence cumulée sur la Lianes 14 entre les Aubiers et le Parc des Expositions de 6' à 7'30 de 10h à 20h
- Mise en place des renforts les dimanches et jours fériés sur la Lianes 14 entre les Aubiers et le Parc des expositions pour atteindre une fréquence cumulée de 10/15' le matin puis 10' l'après-midi jusqu'à 20h

Il convient également de noter que la Lianes 14 fait l'objet de renforts lors des nocturnes des samedi 24 et mercredi 28 mai 2014 pour assurer notamment la sortie du feu d'artifice.

Par ailleurs, dans la mesure où les véhicules de la Lianes 14 ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite, il est également proposé la mise en place d'une desserte spécifique par un véhicule dédié intervenant sur demande de 10h à 20h (horaires d'ouverture de la foire).

## **2) Convention de partenariat entre la Communauté urbaine de Bordeaux, la SAS Congrès et expositions de Bordeaux et la société KEOLIS bordeaux**

Afin que la meilleure attractivité possible pour les transports en commun soit assurée à l'occasion de cette manifestation, un partenariat a été réalisé entre la SAS Congrès et expositions de Bordeaux, la société Kéolis Bordeaux et la Communauté urbaine de Bordeaux.

Le titre « ticket foire » est reconduit : il comprend une vente conjointe d'une entrée à la foire, d'un titre libre circulation une journée sur le réseau ainsi que l'accès aux parcs relais.

Ce titre sera vendu 8,00 € (valeur d'entrée à la foire) dans les Espaces-Accueil du réseau Tbc (Gambetta, Quinconces, Saint-Jean et Buttinière) ainsi que dans les parcs relais.

Congrès et expositions de Bordeaux s'engage à mettre à la disposition de la société Kéolis Bordeaux un volume de 3000 entrées à la Foire (volume correspondant aux ventes constatées ces dernières années).

Les recettes des 3000 premières ventes du « ticket foire » sont totalement affectées aux recettes du réseau communautaire de transports en commun.

Les recettes supplémentaires sont affectées pour moitié aux recettes du réseau et pour moitié au comité des expositions.

En matière de communication, la société Kéolis Bordeaux prendra en charge l'ensemble des frais de communication liés à cette opération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

## **Le Conseil de Communauté,**

**VU** la délibération n°2008/0714 du 28 novembre 2008 approuvant la convention de délégation de service public ;

**VU** la convention signée le 1<sup>er</sup> avril 2009 ;

**VU** l'avenant n°1 approuvé par délibération n° 2010/0083 du 19 février 2010 ;

**VU** l'avenant n°2 approuvé par délibération n° 2010/0832 du 26 novembre 2010 ;

**VU** l'avenant n°3 approuvé par délibération n° 2011/0734 du 14 octobre 2011 ;

**VU** l'avenant n°4 approuvé par délibération n°2012/0400 du 22 juin 2012 ;

**VU** l'avenant n°5 approuvé par délibération n°2013/0423 du 28 juin 2013 ;

**VU** l'avenant n°6 approuvé par délibération n°2013/0664 du 27 septembre 2013 ;

ENTENDU le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QU'**il convient d'assurer la desserte de la foire internationale de Bordeaux (édition 2014) par le réseau Tbc,

### **DECIDE**

**Article 1** : d'approuver le renforcement du réseau de transport, tel que décrit ci-dessus.

**Article 2** : la mise en place d'un titre spécifique dénommé « ticket foire » d'une valeur de 8,00 €.

**Article 3** : Cette dépense d'un montant de 19 298 € est prévue dans la contribution forfaitaire d'exploitation versée à l'exploitant du réseau Tbc (services spéciaux assurant la desserte du Parc des Expositions).

Elle sera imputée sur le budget Transport – Chapitre 011 – article 604 – CDR KC00 – Opération DSP réseau Tbc – 31P007O002.

**Article 4** : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 avril 2014,

Pour expédition conforme,  
Le Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
6 MAI 2014

PUBLIÉ LE : 6 MAI 2014

M. ALAIN JUPPE